

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017 – 19 H 15

L'an deux mil dix sept, le vendredi vingt quatre mars à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de M. QUELVEN Pierre, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Pierre QUELVEN	M. Laurent RANVIAL
Mme Hélène BRADU	M. Christian MEURANT
M. Rodolphe HEURLIER	Mme Christine PRETERRE
Mme Lydia LE BLANC	M. Christophe GUILLIN

Mme Colette KEMPENEERS était représentée par M. Pierre QUELVEN
M. Thomas NOUALHAGUET était représenté par M. Laurent RANVIAL
M. Jean-Marc ESDRAS était représenté par Mme Hélène BRADU

Nombre de Conseillers en exercice : **11**
Nombre de Conseillers présents : **08**
Nombre de Conseillers votants : **11**

Date de convocation : **17 mars 2017**

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Hélène BRADU est nommée Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION DISSOLUTION CCAS – LOI NOTRE :

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, indique que le CCAS est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants et qu'il peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Cette dissolution n'affecte pas les attributions du CCAS qui seraient exercées par la commune à l'aide d'une commission municipale (ou extra municipale si maintien de bénévoles)

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de reporter cette délibération afin de préparer la dissolution avec les membres actuels du CCAS. Si la dissolution est mise en place, elle ne serait effective qu'au 1^{er} janvier 2018.

COMPTE RENDU ÉVOLUTION PROJET RPC :

Monsieur le Maire informe le conseil que les maires des 2 RPI (Cuvergnon – Thury en Valois – La Villeneuve sous Thury et Autheuil en Valois - Boursonne – Ivors) se sont réunis afin de discuter du lancement d'une étude sur la faisabilité de l'implantation du RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) sur Cuvergnon.

2 cabinets d'architecture ont transmis leurs études pour un coût d'environ 9 000 € HT pour étudier une implantation sur Cuvergnon, mais aussi sur Thury en Valois. Pour une étude d'implantation sur le site de Cuvergnon seulement, le coût est d'environ 5 000 € HT. Monsieur le Maire explique que le coût de la construction pour la commune de Thury en Valois équivaldrait à un investissement d'environ 60 € par habitant sur 30 ans (calcul fait sans les subventions éventuelles)

Le Conseil Municipal confirme son souhait que l'étude porte aussi sur une réhabilitation des locaux de Thury en Valois, ce à quoi s'opposent les autres communes sauf celle de Cuvergnon qui est à l'écoute de toute possibilité.

PROGRAMME TRAVAUX 2018 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de commencer à réfléchir sur les travaux envisagés en 2018 afin de préparer les demandes de devis et les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (oct. 2018).

Voici, dans un 1^{er} temps, la liste des travaux retenus :

- Installation d'une citerne incendie supplémentaire
- Sécurisation de la façade de l'église
- Aménagement de trottoirs route de la Villeneuve
- Aménagement d'un parking à l'arrière de la salle des fêtes
- Plantation de peupliers (étudier si l'entretien n'est pas plus conséquent que le prix de vente)

PLANNING BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

1^{er} TOUR – 23 AVRIL 2017

08 H 00 – 10 H 45	Christian MEURANT	Thomas NOUALHAGUET	Laurent RANVIAL
10 H 45 – 13 H 30	Colette KEMPENEERS	Christine PRÉTERRE	
13 H 30 – 16 H 15	Rodolphe HEURLIER		
16 H 15 – 19 H 00	Pierre QUELVEN	Laetitia PERONI	Hélène BRADU

2^{ème} TOUR – 07 MAI 2017

08 H 00 - 10 H 45		Thomas NOUALHAGUET	Laurent RANVIAL
10 H 45 - 13 H 30	Colette KEMPENEERS	Jean-Marc ESDRAS	
13 H 30 - 16 H 15	Lydia LE BLANC	Rodolphe HEURLIER	Christophe GUILLIN
16 H 15 - 19 H 00	Pierre QUELVEN	Laetitia PERONI	Hélène BRADU

Des volontaires se sont faits connaître en mairie pour aider à tenir une permanence, ils seront contactés prochainement afin de valider les créneaux restant.

DIVERS :

M. MEURANT informe le Conseil que les travaux de M. CROATTO Antoine ne sont pas conformes au projet déposé. Avec 10 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit adressé au service ADS afin de vérifier cette conformité. M. MEURANT préconise une visite avant l'envoi de ce courrier.

Des travaux ont été entrepris également sur Collinance, M. le Maire a eu un entretien avec les propriétaires et une demande préalable de travaux a été faite pour la pose d'une baie vitrée. Une visite sera faite également pour vérifier la conformité.

Un problème a été constaté sur la gouttière de l'ancien salon de coiffure ainsi qu'une fissure. Le nécessaire va être entrepris pour la réparation.

Le Conseil Municipal déplore que de plus en plus de personnes s'autorisent à faire du feu malgré l'interdiction et le signalement.

M. MEURANT souhaiterait que les demandes de travaux soient affichées sur les tableaux municipaux et non plus disponibles en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 10.

Fait à Thury en Valois le 31 mars 2017
Le Maire - Pierre QUELVEN

